

Mesdames et Messieurs les actionnaires d'AXA,

Le « Code de déontologie professionnelle » du groupe AXA, établi en 2011, l'oblige à respecter les dix principes directeurs du Pacte Mondial des Nations Unies, inspirés de la Déclaration universelle des droits de l'Homme. et notamment à **ne pas se rendre complice des violations du droit international et des droits humains.**

4. RESPECT DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS/ ENQUÊTES RÉGLEMENTAIRES ET LITIGES

4.1 Respect des lois, règles et réglementations

Nous sommes depuis longtemps engagés à exercer notre activité dans le respect des lois et réglementations en vigueur et conformément aux principes déontologiques les plus élevés. Cet engagement nous permet de garantir notre réputation d'honnêteté, de qualité et d'intégrité.

En sus des lois et réglementations nationales, AXA a adhéré au Global Compact des Nations unies en février 2003 et s'est formellement engagée à respecter et à promouvoir ses dix principes directeurs.

Les dix principes du Global Compact dans les domaines des droits de l'homme, du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption jouissent d'un consensus universel et sont inspirés de :

- la Déclaration universelle des droits de l'homme;
- la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail de l'Organisation internationale du travail (OIT);
- la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement;
- la Convention des Nations unies contre la corruption.

Les dix principes du Global Compact sont les suivants :

» Sur les droits de l'homme

- Principe 1: les entreprises doivent promouvoir et respecter les droits de l'homme reconnus sur le plan international; et
- Principe 2: les entreprises ne doivent pas se faire complices de violations des droits fondamentaux.

DROIT INTERNATIONAL

Dans ce cadre, nous rappelons que **la colonisation israélienne dans les territoires palestiniens occupés viole le droit international** (le transfert de la population de la puissance occupante vers le territoire de la puissance occupée est interdit par la **IVe Convention de Genève** et réprimé comme **crime de guerre** tant par le statut de la Cour pénale internationale que par le Code pénal français). En perpétuant l'**occupation**, le gouvernement israélien bloque toute solution politique de paix juste et durable, et entrave tout développement économique palestinien.

MISE EN GARDE

De plus, dans « **ses recommandations** » de juin 2014 aux entreprises françaises, le **Ministère des Affaires Étrangères** leur signale que « Les transactions financières, les investissements, les achats, les approvisionnements ainsi que d'autres activités économiques dans les **colonies** ou bénéficiant aux **colonies entraînent des risques juridiques et économiques** liés au fait que **les colonies israéliennes, selon le droit international, sont construites sur des terres occupées** et ne sont pas reconnues comme faisant partie du territoire d'Israël. Cela est susceptible d'**entraîner des litiges** liés à la terre, à l'eau, aux ressources minérales et autres ressources naturelles, qui pourraient faire l'objet d'un achat ou d'investissement, comme des **risques réputationnels.** »

AXA, COMPLICE DE LA COLONISATION ISRAËLIENNE

Or sachez que AXA est **actionnaire dans trois banques israéliennes impliquées dans la colonisation**: la banque Hapoalim, la banque Leumi, et Mizrahi Tefahot Bank. Quel que soit le montant de ces **participations**, elles sont **contraires à la fois aux recommandations du Ministère des Affaires Étrangères et au respect des droits humains**; et l'un de ses fonds d'investissement (Axa Rosenberg global equity alpha fund) a également une **participation dans une filiale du groupe Dekel, très présent dans les colonies.**

AXA, FINANCE L'INDUSTRIE DE L'ARMEMENT ISRAËLIEN

De plus, via sa filiale AB, AXA a des **investissements dans la principale société d'armement israélienne, Elbit Systems**, qui produit **armes, drones, systèmes électroniques de sécurité testés sur les populations palestiniennes**, « tests » qui constituent un argument de commercialisation sur le marché international. Cette société, **Elbit systems**, a aussi **utilisé contre la population de Gaza du phosphore blanc et des armes à sous-munitions**, ce qui est fermement **proscrit par les règlements internationaux.**

SOUTENU PAR AXA

Paris, le 25 avril 2018



IPNS - Ne pas jeter sur la voie publique

Actionnaires d'AXA,

Vous devez savoir aussi que **des sociétés telles que Veolia et Orange** ont dû suite aux mobilisations citoyennes internationales **cesser leurs implications dans la colonisation israélienne.**

Vous êtes en droit d'**exiger d'AXA** de suivre l'exemple des fonds de pension tels que PGGM aux Pays Bas, FDC au Luxembourg ou Danske Bank au Danemark et **de se désinvestir immédiatement des projets qui légitiment la colonisation israélienne et les violations du droit international.**